



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

responsabilité

Question écrite n° 31674

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental intitulé « La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale ». Le CESE préconise « l'encouragement au développement de la RSE dans les PME-TPE par l'affermissement du rôle support des organisations professionnelles et des réseaux consulaires ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) apparaît, de plus en plus clairement, pour les entreprises, comme une opportunité au service de la compétitivité, de l'innovation, de la cohésion sociale (emploi, formation, bien-être, santé, etc.) et du développement durable. Les petites et moyennes entreprises (PME), sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans des démarches de RSE et à revendiquer une performance globale qui permet d'associer une réussite économique, un respect de l'environnement et une participation au bien-être social et au développement durable. D'un point de vue économique, la RSE représente un atout important de compétitivité en les aidant à s'ouvrir à de nouveaux marchés. C'est également un outil au service de l'innovation et de l'amélioration des processus de production et de décision. Elle contribue à améliorer l'image de marque et permet d'anticiper les transformations du marché. La promotion de labels et de démarches de certification soutenues par les pouvoirs publics, sont des orientations de l'article 53 de la loi de programmation relative au Grenelle de l'environnement dite loi « Grenelle 1 », repris par la feuille de route pour la transition écologique suite à la conférence environnementale pour la transition écologique de septembre 2012. Des travaux ont été menés en 2011 et 2012 dans ce sens par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), en lien avec des fédérations professionnelles. Le mouvement des entreprises de France (MEDEF) et la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), oeuvrent également en faveur de la diffusion et de la promotion de la RSE au sein des PME en travaillant avec les organisations professionnelles. L'enjeu étant de préparer les PME à un contexte où la RSE se rapproche d'elles via les grands donneurs d'ordres. Ces actions sont décrites dans le document préparatoire au plan national français de développement de la RSE, envoyé par le Gouvernement français à la Commission européenne en janvier 2013, comme par exemple, l'organisation de formations, la publication de guides, la création de sites internet dédiés. Le sujet du soutien au développement de la RSE par les PME est dorénavant inscrit au programme de la plateforme nationale d'actions globales en faveur de la RSE qui a été installée le 17 juin 2013. Rattachée au Premier ministre via le Commissariat général à la stratégie et à la prospective qui en assure le secrétariat avec le Commissariat général au développement durable, cette instance pérenne a pour mission d'organiser le dialogue, les échanges et la concertation entre l'ensemble des acteurs français de la RSE et d'être force de propositions. Parmi les trois premiers groupes de travail qui commencent leurs travaux, figure celui consacré à la « RSE, compétitivité et développement durable - l'enjeu des PME ». Il pourra être amené à traiter des leviers de l'accompagnement des PME, du rôle des pouvoirs publics pour inciter les entreprises à

progresser dans les démarches RSE, des démarches sectorielles de labellisation et de certification des organisations professionnelles, ainsi que de la mesure des gains de compétitivité liés aux engagements dans la RSE. De plus, le MEDDE promeut le développement de conventions d'engagements volontaires pris par les secteurs professionnels. Elles sont signées par les acteurs concernés et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Par sa signature, le ministre reconnaît la valeur des engagements pris par les secteurs professionnels et s'engage à les promouvoir et à faciliter leur réalisation. La convention doit présenter les quatre caractéristiques suivantes : être collective, significative, engageante, multi-critères et révisable. La mobilisation des acteurs économiques en faveur de la RSE traduite par des conventions d'engagements volontaires constitue un puissant levier de progrès dont les atouts sont les suivants : la force d'entraînement, le caractère additionnel aux dispositifs réglementaires mis en place, la promotion possible et effective dans certaines conventions. A ce jour, près d'une vingtaine d'engagements volontaires ont été signés, dernièrement avec les fédérations des travaux publics (FNTP), les fédérations hospitalières publiques et privées ou les fédérations du recyclage. Enfin, l'État a signé un accord-cadre en juin 2011 pour une durée de trois ans avec les chambres de commerce et d'industrie de France (CCI), afin de renforcer la collaboration avec ce réseau consulaire pour soutenir la RSE. CCI France a initié des travaux sur les enjeux de RSE dans la relation client-fournisseur entre PME et grandes entreprises. CCI France et le réseau des CCI ont identifié plusieurs actions ciblées en matière de développement durable pour renforcer les démarches de RSE : - lancer avec l'État des initiatives concernant la prise en compte de la RSE dans la chaîne de la valeur (relations client-fournisseur) ; - réaliser avec l'État de nouvelles actions collectives pour aider les PME à intégrer la RSE dans leur stratégie ; - développer une collaboration active avec les services territoriaux de l'État pour promouvoir les bonnes pratiques des entreprises qu'elles accompagnent. Le réseau des CCI est également partenaire des éditions des prix entreprises et environnement (participation au jury, communication d'entreprises participantes, promotion des lauréats) organisé par le MEDDE.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31674

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7078

Réponse publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8640